# **JE ME SOUVIENS**

♦ Je suis acteur de mon projet professionnel et actif dans ma démarche;

♦ Je bénéficie d'un accompagnement gratuit ;

♦ La confidentialité es entretiens est assurée ;

♦ Je suis accompagné par un conseiller ;

♦ Je m'organise sur mon temps libre.







# ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET PROFESSIONNEL (APEPP)





## PRESENTATION DU DISPOSITIF

Issu de l'ordonnance n°2017-53 du 19 janvier 2017, intégrédans la loi du 26 janvier 1984.

## QUI?

Tous les agents des structures publiques territoriales affiliées au CDG31 (excepté les agents sous contrat dedroit privé) qui ont déjà été reçus en rendez-vous InfoMobilité au CDG31.

## **POURQUOI?**

- ♦ Vous avez une idée de projet professionnel.
- ♦ Vous avez besoin d'une information, d'un conseil, et d'un accompagnement personnalisé et confidentiel.
- ♦ Vous souhaitez prendre du recul sur votre par- cours professionnel et votre situation actuelle afin de concrétiser un nouveau projet professionnel.

## **COMMENT CA VA SE PASSER?**

Une démarche en 3 niveaux

## **NIVEAU 1: Diagnostic**

#### Un entretien de 1 heure:

- ♦ Analyse de la demande ;
- Présentation du dispositif ;
- ♦ Charte d'engagements réciproques signée par l'agent et le CDG31.

### **NIVEAU 2 : Réflexion et Conseil**

#### Un entretien de 1 heure:

- ♦ Réflexion sur la pertinence du projet ;
- ♦ Mobilisation des ses ressources personnelles et professionnelles en autonomie;
- ♦ Identification, organisation et priorisation des étapes à mettre en œuvres

## NIVEAU 3 : Conseil sur la mise en œuvre du projet

#### Un entretien de 1 heure :

- Établissement d'un plan d'action;
- ♦ Facilitation de la concrétisation du projet.

## Soit un accompagnement de 3 heures

# **MA DEMARCHE EN 4 ETAPES**

Il s'agit d'une démarche personnelle pour laquelle l'employeur n'est pas informé.

1

Je m'assure, auprès de mon service RH, que ma collectivité est affiliée au CDG31.

2

Je contacte par mél le CDG31 après avoir réfléchi à ma demande.

3

Le conseiller du CDG31 me contacte afin de définir la faisabilité de l'accompagnmenet et me propose un rendez-vous le cas échéant.

4

Je m'engage, par la signature d'une charte, à m'impliquer assidûment dans le dispositif (environ 12 h de travail personnel).